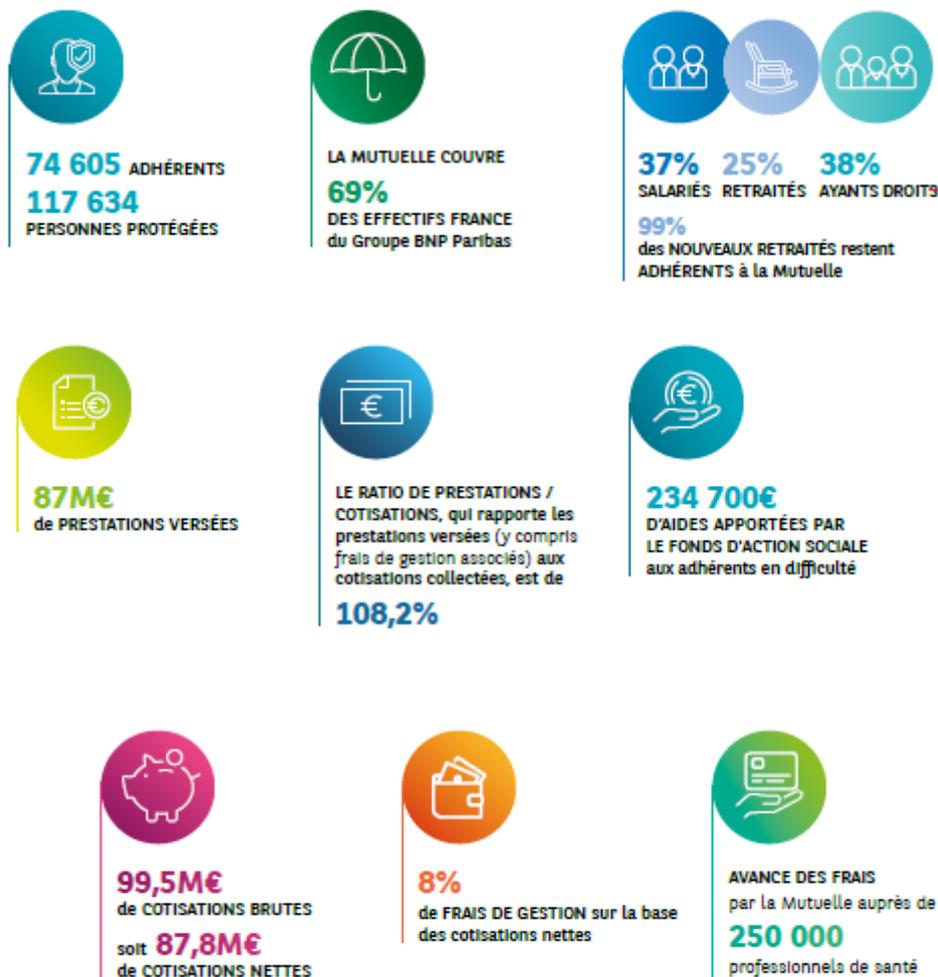


3. Comment fonctionne la Mutuelle ?

- La Mutuelle est une **société de personnes à but non lucratif** : ses ressources proviennent des cotisations des adhérents actifs, complétées de la part patronale, et des cotisations des adhérents retraités. Elle ne verse pas de dividendes et les cotisations sont redistribuées au profit de ses adhérents par la **prise en charge des dépenses de santé, en complément ou non des remboursements de la Sécurité Sociale**.
- Grâce au tiers-payant, les adhérents peuvent bénéficier de l'avance des frais par la Mutuelle. Le 100% santé leur permet d'accéder à des offres de soins et d'équipements sans reste à charge dans les domaines dentaire, optique et audiologie.
- La Mutuelle propose un **Fonds d'Action Sociale** pour épauler les adhérents en difficulté.

4. Quel est le bilan de l'année 2022 pour la Mutuelle ?



La mutuelle intervient de manière croissante dans le domaine de la prévention (sevrage tabagique, consultations de psychologie, diététique,...)

Le mot de Serge Chevrier, Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle du Groupe BNP Paribas



« Après plusieurs exercices marqués par la pandémie et par la cyberattaque chez notre partenaire Génération, l'année 2022 a été marquée par une progression inédite, à deux chiffres des dépenses de santé de nos adhérents, salariés et plus encore de nos retraités. Cette évolution a été portée notamment par des reports de soins et par les effets de plus en plus tangibles de la Réforme du 100% Santé.

Cela a nécessité une ponction significative dans nos réserves et cela nous a bien sûr conduits à prendre des mesures de saine gestion en remettant en cause un certain nombre de services (RMA, Kalixia...) ou de prestations et en procédant par ailleurs à des ajustements de cotisations, pour certains plus importants que par le passé. Ces décisions, parfois difficiles, ont été prises avec toujours en ligne de mire le double objectif de préserver les niveaux de solidarité auxquels nous sommes viscéralement attachés (retraités, enfants...) et d'assurer la pérennité de notre Mutuelle sur le long terme. En parallèle, les équipes de la Mutuelle se sont formidablement mobilisées pour offrir un niveau de qualité de service jamais atteint en matière de délais de traitement de nos opérations. Nombre d'autres sujets très opérationnels ou plus stratégiques (Fonds propres, Règlement Intérieur...) ont aussi continué à évoluer rapidement afin de consolider la solidité de notre Mutuelle et sa compétitivité dans un moment où se pose avec de plus en plus d'acuité la question de l'équilibre du financement des dépenses de santé en France.

Nous avons bien entendu l'ambition de poursuivre nos avancées et notre transformation en 2023 au profit de tous nos adhérents, salariés et retraités, et nous vous remercions très chaleureusement par avance de votre vote et de votre confiance renouvelée. »

Et concrètement ?

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'Assemblée Générale n'a pas pu se tenir. Aussi, une nouvelle convocation à l'Assemblée Générale de la Mutuelle a été envoyée aux adhérents n'ayant pas voté. Elle se tiendra le 22 juin. Vous avez **jusqu'au 21 juin 15 heures pour voter**.

Je me connecte sur l'espace de vote et j'utilise l'identifiant et le mot de passe dédiés figurant sur la convocation à l'Assemblée Générale qui m'a été adressée le 24 mai, à l'adresse mail indiquée dans mon espace adhérent (je vérifie les spams, si je ne la vois pas dans ma boîte de réception). Je prends position sur chaque résolution.

Un adhérent = une voix !
Je vote en ligne

Pour en savoir plus...

- sur l'Assemblée Générale du 8 juin, je consulte la [brochure simplifiée](#).
- sur les services proposés par la Mutuelle, je consulte le livret [Mes Démarches](#) et me connecte au site internet ([Accueil | Mutuelle BNP Paribas](#)) ou sur l'appli mobile, téléchargeable sur App Store et Google Play

Rendez-vous sur la [page dédiée à la Mutuelle](#) et au dispositif [We Care](#) (mettre logo).
